

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 250702AR121CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. Mme VANNOYE, de réglementer le stationnement Place du Général de Gaulle afin de faciliter un déménagement,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement le Jeudi 10 juillet 2025 durant 2 heures, 9B Place du Général de Gaulle à Hondschoote.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. Mme VANNOYE, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 02 juillet 2025

**Le Maire d'Hondschoote**

**H. SAISON**

